

# Règlement intérieur de l'association « Le journal de Juliette, l'histoire d'une petite fille PasQueRett »

Adopté par l'assemblée générale du 16/11/2023

## ARTICLE 1 - Montant des cotisations

La cotisation annuelle des membres actifs est fixée à 10 €.

## ARTICLE 2 - Fonctionnement du bureau

- Composition du bureau

Le bureau peut être composé des personnes suivantes :

- La·le président·e
- La·le vice-président·e
- La·le secrétaire
- La·le secrétaire adjoint·e
- La·le trésorier·ère
- La·le trésorier·ère adjoint·e
- Tout autre poste jugé utile par les membres du bureau

- Assignation des tâches

Les tâches effectives de chaque membre du bureau sont définies comme suit et chaque membre du bureau devra s'y soumettre :

- La·le président·e
  - Coordonne les différentes activités du bureau de l'association
  - Représente l'association dans ses manifestations
  - Préside les réunions de bureau
- La·le secrétaire
  - Responsable de la communication au sein du bureau
  - Veille au bon fonctionnement du bureau
  - Se charge des tâches administratives
- La·le trésorier·ère
  - Comptable des recettes et des dépenses de l'association
  - Responsable de la bonne exécution du budget
  - Il ne peut en aucun cas ordonnancer les dépenses

Les fonctions des autres membres du bureau sont définies lors de la première réunion du bureau par les membres du bureau eux-mêmes.

Le bureau se doit de tenir à jour l'inventaire des biens matériels de l'association.

## ARTICLE 3 - Registre

Les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association sont transcrits dans les quinze jours sur le registre de l'association, conformément à la loi 1901. La·le secrétaire est responsable de la bonne tenue du registre.

#### **ARTICLE 4 - Signature bancaire**

La-le président-e et la-le trésorier-ère disposent de la signature bancaire. Tout chèque doit être signé par ces personnes.

Une personne supplémentaire est désignée par le bureau pour remplacer un des signataires en cas de vacances d'un des deux de plus de 7 jours.

« Fait à Maxeville, le 16 novembre 2023 »

Le président	La vice-présidente	La trésorière	La trésorière adjointe	La secrétaire	Le secrétaire adjoint
Nicolas	Marion	Juliane	Léonor	Doriane	Arnaud
Scherrmann	Mary	Mary	Mary	Robin	Petitjean